

Projet de délibération - Conseil d'administration - Séance du 1^{er} juillet 2022
Point XI - Approbation du lancement et de la signature de marchés publics

Fondements juridiques :

- Articles L712-2 et L712-3 du code de l'éducation ;
- Code de la commande publique ;
- Délibération n°2022-15 du 14 mars 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- Guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2.

Contexte de la délibération :

Par la délibération susvisée, le Conseil d'administration a délégué à la Présidente de l'Université le pouvoir d'approuver les marchés publics et leurs avenants d'un montant n'excédant pas 500 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services et 2 000 000,00 € HT pour les travaux.

Il est envisagé de lancer des marchés dont les montants prévisionnels sont supérieurs aux seuils cités ci-dessus. Aussi, l'approbation préalable du Conseil d'administration est requise.

1. Phase 3 de l'opération de travaux relative à la construction de la RUCHE

Expression du besoin / Prestations attendues :

Projet moteur dans l'évolution du campus Porte des Alpes, La Ruche, futur Learning centre sera un lieu adapté aux nouvelles manières d'apprendre, de se former, d'enseigner et de vivre à l'Université Lumière Lyon 2.

L'opération se décompose en quatre grandes étapes de chantier :

- Phase 1 « Travaux préparatoires : dévoiement des réseaux » (les travaux de cette phase ont été réalisés et réceptionnés en mai 2021) ;
- Phase 2 « Désamiantage - Démolition du bâtiment J et reprise, renforcement structure et façade des mitoyens (les travaux sont en cours) ;
- Phase 3 « Construction neuve du bâtiment Learning Centre dit la Ruche » (objet de la présente délibération) ;
- Phase 4 « Désamiantage et démolition du bâtiment K existant » (les travaux sont prévus courant de l'année 2024).

La présente délibération concerne la phase 3 « Construction neuve du bâtiment Learning Centre dit la Ruche » qui se compose de 24 lots juridiquement distincts. Le lot n°1 « Panneaux photovoltaïques » a été attribué, de manière anticipée, à la société WATT HOME le 9 décembre 2021 pour un montant global et forfaitaire HT de 266 851,78 € (suite à la délibération n°2021-54 prise par le Conseil d'administration en sa séance du 18 juin 2021 et autorisant le lancement de cette consultation/la signature du marché public afférent).

Les caractéristiques essentielles des marchés publics sont :

<u>Numéro et intitulé du lot</u>	<u>Estimation HT (valeur avril 2022)</u>	<u>Nature du contrat</u>	<u>Procédure pour le lancement de la consultation</u>
Lot n°2 Terrassement-blindage	874 422,24 €	Travaux	Procédure adaptée ouverte
Lot n°3 Fondations spéciales-gros œuvre-Isolation thermique par l'extérieur	5 433 693,25 €	Travaux	Appel d'offres ouvert
Lot n°4 Étanchéité	292 192,61 €	Travaux	Procédure adaptée ouverte

Lot n°5 Charpente bois, couverture, étanchéité, et verrière	2 658 625,54 €	Travaux	Appel d'offres ouvert
Lot n°6 Menuiseries extérieures, occultations, et murs rideaux	3 107 841,90 € (base) + 32 526,00 € (PSE) + 433 680,00 € (Solution alternative)	Travaux	Appel d'offres ouvert
Lot n°7 Serrurerie, métallerie, charpente métallique, cloisons métalliques	1 620 984,20 €	Travaux	Appel d'offres ouvert
Lot n°8 Menuiseries intérieures bois et signalétique	1 043 322,50 €	Travaux	Appel d'offres ouvert
Lot n°9 Cloisons amovibles	106 251,74 €	Travaux	Procédure adaptée ouverte
Lot n°10 Plâtrerie, peinture et nettoyage de fin de chantier	840 041,59 €	Travaux	Procédure adaptée ouverte
Lot n°11 Plafonds suspendus	721 247,83 €	Travaux	Procédure adaptée ouverte
Lot n°12 Chape, revêtements de sols durs et souples	1 105 669,08 €	Travaux	Appel d'offres ouvert
Lot n°13 Electricité : courants forts et courants faibles	2 784 977,86 €	Travaux	Appel d'offres ouvert
Lot n°14 Chauffage, ventilation et rafraîchissement	3 646 645,66 €	Travaux	Appel d'offres ouvert
Lot n°15 Plomberie sanitaires	359 213,44 €	Travaux	Procédure adaptée ouverte
Lot n°16 Gestion technique du bâtiment	153 956,60 € (base) + 48 789,00 (PSE)	Fournitures et services	Appel d'offres ouvert
Lot n°17 Ascenseurs	147 377,33 €	Travaux	Procédure adaptée ouverte
Lot n°18 Voirie réseaux divers - Revêtements extérieurs	1 705 316,68 €	Travaux	Appel d'offres ouvert
Lot n°19 Espaces verts, mobiliers et serrureries extérieures	344 715,12 €	Travaux	Procédure adaptée ouverte
Lot n°20 Equipements de cuisine	155 040,80 €	Travaux	Procédure adaptée ouverte
Lot n°21 Agencement	283 673,22 €	Travaux	Procédure adaptée ouverte
Lot n°22 Compactus	561 616,32 €	Fournitures et services	Appel d'offres ouvert
Lot n°23 Automate	220 092,88 €	Fournitures et services	Appel d'offres ouvert
Lot n°24 Fauteuils scéniques	110 588,54 €	Fournitures et services	Appel d'offres ouvert
TOTAL	28 792 501,93 €		

Nota 1 : D'autres prestations de fournitures/services pour la signalétique générale du bâtiment, dont le montant HT est estimé à la somme de 99 746,53 €, seront directement exécutées via l'accord-cadre à bons de commande dont dispose l'Université Lumière Lyon 2 avec le titulaire LENOIR SERVICES.

Nota 2 : Conformément à l'article R. 2123-1 du code de la commande publique, l'Université a décidé d'isoler certains lots de la consultation pour les lancer, indépendamment, en procédure adaptée (uniquement pour les lots travaux inférieurs à 1 million d'euros HT et dont le montant cumulé n'excède pas 20% de la valeur totale estimée de tous les travaux). Ce mécanisme permet, notamment, d'introduire la possibilité d'engager des négociations avec les candidats. En l'occurrence, le montant HT estimé de ces « petits lots » représente la somme de 4 124 175,92 € (soit 14,75 %) du montant HT estimé de l'ensemble des travaux de la phase 3 (y compris « panneaux photovoltaïques»). Ce montant estimé de « petits lots » représente 14,27 % de l'ensemble de l'opération (« phase n°1 à n°4 »).

Nota 3 : Montant total estimatif de la phase n°3 « Construction d'un Learning Centre dit La Ruche » :
29 159 100,24 € HT dont :

- 27 964 310,37 € HT de travaux (incluant le lot n°1 « panneaux photovoltaïques, la PSE et la solution alternative du lot n°6 « Menuiseries extérieures, occultations et murs rideaux ») ;
 - 1 194 789,87 € HT de fournitures et services (incluant le montant de la signalétique générale qui sera commandée par bon de commande et la PSE du lot n°16 « Gestion technique du bâtiment »).
- Durée globale des marchés de la phase 3 : 22 mois à compter de la notification (dont 4 mois de préparation du chantier et 18 mois d'exécution des prestations et travaux) + 12 mois de garantie à compter de la réception des travaux ou de l'admission des fournitures/services ;
 - Variante : pas de variante exigée ni de variante libre autorisée ;
 - **Solution alternative** :
Lot n°6 « Menuiseries extérieures, occultations, et murs rideaux » : Capots-serreurs Murs rideaux salle de lecture » (en solution de base, des capots serreurs viennent recouvrir les joints entre les vitrages et compléter la tenue de ces derniers. Ils sont en saillie par rapport au vitrage. La solution alternative consiste à ne pas mettre de capots serreurs. D'un point de vue architectural cela permet d'avoir une surface complètement lisse) ;
 - Prestation supplémentaire éventuelle :
-lot n°6 « Menuiseries extérieures, occultations, et murs rideaux » : *contacteurs* ;
-lot n°16 « Gestion technique du bâtiment » : *contacteurs* ;
 - Conditions d'exécution spécifiques (responsabilité sociale et environnementale des entreprises) :

-une charte « chantier vert » détaille les exigences de l'Université en matière de chantier à faible nuisance. Cette charte, qui s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale, est rendue contractuelle par son intégration au dossier de consultation des entreprises. En l'occurrence, outre un critère de notation qui permettra d'apprécier l'organisation et la méthodologie proposée pour la mise en œuvre de la charte « chantier vert », des clauses pénales seront également prévues en cas non-respect des engagements pris.

-conformément à l'article L.2112-2 du code de commande publique, une clause d'insertion professionnelle mettra à la charge des entreprises l'obligation de réaliser des heures de travail pour l'insertion et la formation de personnes éloignées de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, jeunes demandeurs d'emploi ayant un niveau de qualification inférieur au CAP/BEP ou sans expérience professionnelles, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans rencontrant des difficultés, etc.). Ainsi, un total de 9600 heures devra être réalisé au titre de l'exécution du chantier de la présente phase 3. La Maison Métropolitaine de l'emploi, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage de l'Université, sera chargée de veiller au bon respect de cette clause sociale et d'opérer les contrôles nécessaires. En cas de non-respect de cette obligation par les entreprises, des pénalités contractuelles seront appliquées.

Les critères et sous-critères relatifs à l'attribution des marchés sont (pour lots n°2 à 21) :

Critères et sous-critères	Pondération
Prix des travaux et prestations (sur la base du montant global et forfaitaire de l'acte d'engagement)	60%
Valeur technique	30%
Dont qualité des moyens humains, matériels, logistiques et de sécurité dédiés à l'exécution des travaux et prestations	15%
Dont qualité de la méthodologie dédiée à l'exécution technique des travaux et prestations (procédés d'exécution, mode de fabrication, mode opératoire, planning d'exécution en compatibilité avec le calendrier prévisionnel et méthodes en phase études et durant la période de parfait achèvement)	15%
Valeur environnementale	10%
Dont organisation et méthodologie proposée pour : <ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de la charte chantier vert 	5%

<ul style="list-style-type: none"> Optimiser l'impact environnemental et le bilan carbone des travaux 	
Dont organisation et méthodologie proposée pour respecter les objectifs environnementaux du projet : Etanchéité à l'air, Performance thermique, FDES...	5%

Les critères et sous-critères relatifs à l'attribution des marchés sont (pour lots n°22 et n° 23) :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Prix des fournitures et prestations (sur la base du montant global et forfaitaire de l'acte d'engagement)	60%
Valeur technique	30%
Dont qualité des moyens humains, matériels, logistiques et de sécurité dédiés à la livraison et à l'exécution des fournitures et prestations	15%
Dont qualité de la méthodologie dédiée à la livraison et à l'exécution technique des prestations (procédés d'exécution, mode de fabrication, mode opératoire, planning d'exécution en compatibilité avec le calendrier prévisionnel et méthodes en phase études et durant la période de garantie)	15%
Valeur environnementale : Organisation et méthodologie proposée pour la mise en œuvre de la charte chantier vert et l'optimisation de l'impact environnemental et le bilan carbone des fournitures et des prestations	10%

Les critères et sous-critères relatifs à l'attribution des marchés sont (pour le lot n°24) :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Prix des fournitures et prestations (sur la base du montant global et forfaitaire de l'acte d'engagement)	50%
Valeur technique	20%
Dont qualité technique des matériaux	15%
Dont délais de livraison	5%
Qualité esthétique	20%
Valeur environnementale (qualité environnementale des produits et des composants, bilan carbone, FDSE, qualité sanitaire et démarche vertueuse : recyclage, cradle to cradle)	10%

2. Entretien, aménagement et rénovation des bâtiments techniques de l'Université Lumière Lyon 2

Expression du besoin / Prestations attendues :

L'université dispose, actuellement, de plusieurs accords-cadres pour assurer la maintenance et l'entretien :

- Lot n°1 « Electricité courant fort - courant faible »
- Lot n°2 « Sols minces - encapsulage - recouvrement »
- Lot n°3 « Plâtrerie - peinture »
- Lot n°5 « Plomberie - sanitaire »
- Lot n°6 « Vitrierie »
- Lot n°7 « Suppression de tags »

L'ensemble de ces lots arrive à échéance entre le 20/12/2022 et le 08/01/2023 et il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour la période à venir.

Au regard des consommations récurrentes sur certains segments d'achats, de nouveaux besoins apparaissent pour l'entretien des menuiseries intérieures/extérieures en bois, PVC et aluminium ainsi que pour la mise place de panneaux acoustiques dans certains locaux. Ces prestations feront l'objet de lots supplémentaires intégrés à la consultation.

De même, une évolution des besoins nécessite le recentrage de ces marchés sur les travaux d'aménagement et de rénovation des locaux et des équipements techniques (pouvant avoir le caractère de petites opérations de travaux au sens du code de la commande publique - exemple : réaménagement campus BDR post-plan campus). Cet accord-cadre sera donc désormais un contrat de travaux et non plus de prestations de services.

Certains lots comporteront une astreinte (électricité, plomberie/sanitaire, vitrerie et suppression de tags).

Les caractéristiques essentielles du marché public sont :

- Marchés de Travaux ;
- Procédure : accord cadre mono-attributaire à bon de commande pour les lots 1,2,3,4 et 9 ; et accord-cadre multi-attributaires (2 titulaires maximum) à marchés subséquents pour les lots 5 à 8. L'ensemble des lots sont lancés sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert.
- Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois 12 mois ;
- Variante : pas de variante exigée ni de variante libre ;
- Prestation supplémentaire éventuelle : aucune ;
- Montant des marchés :
 - Lot n° 1 « électricité courant fort- courant faible » : 4 000 000€ HT max/an
 - Lot n° 2 « sols minces - encapsulage - recouvrement » : 2 000 000 € HT max/an
 - Lot n° 3 « plâtrerie - peinture » : 2 000 000 € HT max/an
 - Lot n° 4 « plomberie - sanitaire » : 800 000 € HT max/an
 - Lot n° 5 « vitrerie » : 700 000 € HT max/an
 - Lot n° 6 « menuiserie intérieure et extérieure bois » : 220 000 € HT max/an
 - Lot n° 7 « menuiserie intérieure et extérieure PVC/alu » : 220 000 € HT max/an
 - Lot n° 8 « panneaux acoustiques » : 300 000 € HT max/an
 - Lot n° 9 « suppression de tags » : 240 000 € HT max/an

Historique des dépenses				
Lot n° 1 « Electricité courant fort - courant faible »				
Période	2019	2020	2021	2022
Montant en € HT	570 342 €	1 066 909 €	1 073 681 €	24 985 €
Lot n° 2 « Sols minces - encapsulage - recouvrement »				
Période	2019	2020	2021	2022
Montant en € HT	415 168 €	115 497 €	207 855 €	0 €
Lot n° 3 « Plâtrerie - peinture »				
Période	2019	2020	2021	2022
Montant en € HT	401 815 €	120 253 €	154 257 €	13 633 €
Lot n° 5 « Plomberie - sanitaire »				
Période	2019	2020	2021	2022
Montant en € HT	47 866 €	83 741 €	44 188 €	5 438 €
Lot n° 6 « Vitrerie »				
Période	2019	2020	2021	2022
Montant en € HT	73 109 €	119 375 €	13 991 €	7 330 €
Lot n° 7 « Suppression de tags »				
Période	2019	2020	2021	2022
Montant en € HT	67 696 €	34 042 €	4 926 €	35 924 €
Menuiseries et panneaux acoustiques				
Période	2019	2020	2021	2022
Montant en € HT	93 762,00 €	62 919,00 €	13 486,00 €	9 791,00 €

Les critères relatifs à l'attribution des lot n° 1 à 8 de l'accord-cadre sont :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère n° 1 : Prix des prestations (sur la base de la simulation de commande)	40 %
Critère n° 2 : Valeur technique <ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n° 1 : moyens humains (qualité et compétences des moyens humains dédiés sur site et de(s) l'interlocuteur(s) référent), • Sous-critère n° 2 : méthodologie organisationnelle depuis la demande de devis de l'université jusqu'à la réception des travaux dont organisation et fonctionnement de l'astreinte (pour les lots concernés), • Sous-critère n° 3 : mode opératoire sur le chantier pour garantir la sécurité et la propreté, • Sous-critère n° 4 : dispositions adaptées sur le chantier pour limiter les nuisances (bruit/odeur/poussière/salissures/circulation des intervenants) lors des interventions en site occupé, • Sous-critère n° 5 : organisation mise en œuvre pour assurer les travaux durant les périodes de congés (fêtes de fin d'année, été). 	50 % <ul style="list-style-type: none"> • 15 % • 20 % • 5 % • 5 % • 5 %
Critère n° 3 : Mesures environnementales <ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n° 1 : gestion des déchets (tri/valorisation/recyclage), • Sous-critère n° 2 : gestion de la flotte d'entreprise des personnels dédiés, • Sous-critère n° 3 : démarches environnementales proposées par l'entreprise dans le cadre de l'exécution des travaux pour limiter l'impact environnemental. 	10 % <ul style="list-style-type: none"> • 4 % • 2 % • 4 %

Les critères relatifs à l'attribution du lot n° 9 « Suppression de tags » de l'accord-cadre sont :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère n° 1 : Prix des prestations (sur la base de la simulation de commande)	50 %
Critère n° 2 : Valeur technique <ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n° 1 : Compétence et organisation des moyens humains dédiés à la réalisation des prestations (équipe commerciale/interlocuteur dédié, équipe technique d'intervention /modalités de continuité de service), • Sous-critère n° 2 : Méthodologie d'organisation, d'intervention et de contrôle qualité pour garantir la parfaite exécution des prestations demandées dans les délais présentés (dont fonctionnement de l'astreinte et périodes de congés), comprenant les process de nettoyage/dégraissage adaptés aux typologies de surface à nettoyer. • Sous-critère n° 3 : Caractéristiques techniques des équipements et des procédés proposés pour l'exécution des prestations, comprenant la présentation du parc machines (flotte de véhicule y compris) et la description des modalités de maintenance et de remplacement, • Sous-critère n° 4 : Dispositions mises en œuvre pour limiter les nuisances lors des interventions en site occupé et assuré et mode opératoire proposé pour assurer la sécurité et la propreté des interventions. • 	40 % <ul style="list-style-type: none"> • 10 % • 15 % • 10 % • 5 %
Critère n° 3 : Mesures environnementales <ul style="list-style-type: none"> • Sous-critère n° 1 : Démarches mises en œuvre visant à réduire l'empreinte carbone des interventions (produits utilisés), comprenant la présentation des produits utilisés permettant d'avoir un impact réduit sur l'environnement • Sous-critère n° 2 : Démarches mises en œuvre visant à réduire l'empreinte carbone des interventions (techniques et matériels utilisés), comprenant la présentation des éventuelles techniques innovantes et matériels utilisés permettant d'avoir un impact réduit sur l'environnement. 	10 % <ul style="list-style-type: none"> • 5 % • 5 %

Les critères relatifs à l'attribution des marchés subséquents des lots n° 5 à 8 sont :

Critères	Pondération
Critère n° 1 : Prix des prestations	60 %
Critère n° 2 : Qualité des matériaux proposés	20 %
Critère n° 3 : Délai entre la réception de la commande et le démarrage des travaux	10%
Critère n° 4 : Délai d'exécution proposé pour les travaux	10%

Les critères relatifs à l'attribution des marchés subséquents spécifiquement dédiés à la prestation d'astreinte pour le lot n° 5 « Vitrerie » sont :

Critères	Pondération
Critère n° 1 : Prix des prestations	80 %
Critère n° 2 : Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des travaux et prestations	20 %

3. Fourniture de mobilier, siège et mobilier pédagogique

Le lot 1 « mobilier de bureau » et le lot 2 « sièges » du marché actuel arrivent à échéance le 1^{er} octobre 2022. Le lot 3 « mobilier pédagogique classique » du marché actuel arrive à échéance le 05 février 2023.

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour couvrir la période 2022-2026.

Cette consultation sera relancée en groupement de commande composé de l'Université Lumière Lyon 2 et de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon. L'Université Lumière Lyon 2 assure le rôle de coordonnateur du groupement pour la passation de l'accord-cadre mais chaque établissement sera directement en charge de l'exécution de ses contrats.

Pour cette nouvelle consultation, la définition du besoin a fait l'objet de plusieurs évolutions :

- l'allotissement a été retravaillé en intégrant les prestations du lot 2 « sièges » du marché actuel au sein des nouveaux lots 1 et 2.
- en raison de la multiplicité des demandes et afin de mieux couvrir nos besoins, il a été décidé de faire un lot dédié au mobilier ergonomique.
- dans le cadre du développement de la politique d'achats durables, une réflexion est menée sur la mise en place d'un lot qui concernera exclusivement le mobilier issu du réemploi, réutilisation et matière recyclée.

Cette nouvelle consultation sera donc composée de 4 lots :

- Lot n° 1 « Mobilier administratif de bureau, de réunion, d'accueil et sièges » ;
- Lot n° 2 « Mobilier pédagogique classique et sièges » ;
- Lot n° 3 « Mobilier ergonomique » ;
- Lot n° 4 « Mobilier issu du réemploi/réutilisation/matière recyclée ».

Dans la mesure où les lots 3 et 4 constituent de nouveaux besoins qui nécessitent de mener un travail important de sourçage et de benchmark, ceux-ci seront lancés dans un second temps. Les caractéristiques de ces lots seront présentées lors d'un prochain conseil d'administration.

Les caractéristiques essentielles des marchés sont :

- Accord-cadre de fournitures courantes et services ;
- Procédure : accord cadre mono-attributaire à bon de commandes lancé sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert ;

- Durée du marché :
 - Lot n° 1 « mobilier administratif » : période initiale de 1 an reconductible 3 fois ;
 - Période 1 (2022-2023) : 1 an
 - Période 2 (2023-2024) : 1 an
 - Période 3 (2024-2025) : 1 an
 - Période 4 (2025-2026) : de sa date anniversaire au 30 septembre 2026
 - Lot n° 2 : période initiale de 1 an reconductible 3 fois
 - Période 1 (2023-2024) : 1 an
 - Période 2 (2024-2025) : 1 an
 - Période 3 (2025-2026) : 1 an
 - Période 4 (2026) : de sa date anniversaire au 30 septembre 2026

Nota 1 : Dans un souci d'uniformisation des dates d'exécution des lots, il a été décidé de mettre le **30 septembre 2026** comme date commune de fin d'exécution des marchés.

- Variante : pas de variante exigée ni de variante libre ;
- Prestation supplémentaire éventuelle : aucune ;
- Montant des marchés :
 - Lot n° 1 « Mobilier administratif » : 1. 350 millions € HT max/4 ans ;
 - Période 1 (2022-2023) : 100 000 € HT max/an
 - Période 2 (2023-2024) : 100 000 € HT max/an
 - Période 3 (2024-2025) : 850 000 € HT max/an
 - Période 4 (2025-2026) : 300 000 € HT max/an

Nota 1 : Les périodes 3 et 4 ont un montant plus élevé que les autres périodes car elles prennent en compte les besoins futurs en mobilier pour le projet du Learning Centre dit « La Ruche ».

- Lot n° 2 « Mobilier pédagogique classique et sièges » : 75 000 € HT max/an.

Historique des dépenses (lot n° 1 « mobilier de bureau »)				
Période	02.10.2018 - 01.10.2019	02.10.2019 - 01.10.2020	02.10.2020 - 01.10.2021	02.10.2021 - 01.10.2022
Montant en € HT	145 764, 70 €	81 226, 90 €	43 828, 80 €	12 299, 50 €

Historique des dépenses (lot n° 2 « sièges »)				
Période	02.10.2018 - 01.10.2019	02.10.2019 - 01.10.2020	02.10.2020 - 01.10.2021	02.10.2021 - 01.10.2022
Montant en € HT	65 920, 60 €	57 912, 60 €	33 177, 70 €	24 956, 90 €

Historique des dépenses (lot n° 3 « mobilier pédagogique classique »)				
Période	06.02.2019 - 05.02.2020	06.02.2020 - 05.02.2021	06.02.2021 - 05.02.2022	06.02.2022 - 05.02.2023
Montant en € HT	168 030, 10 €	147 674, 00 €	151 968, 10 €	3 324, 40 €

Les critères relatifs à l'attribution du lot n°1 « Mobilier administratif de bureau, de réunion, d'accueil et sièges » sont :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère n° 1 : Prix des prestations <ul style="list-style-type: none"> Etude du BPU sur la base d'une simulation de commande 	50 % <ul style="list-style-type: none"> 50 %
Critère n° 2 : Valeur technique <ul style="list-style-type: none"> Sous-critère n° 1 : Esthétisme et qualité des gammes proposées Sous-critère n° 2 : Garanties spécifiques proposées, durabilité et conformité Sous-critère n° 3 : Qualité des interlocuteurs dédiés, modalités d'organisation et délais de livraison des commandes 	40 % <ul style="list-style-type: none"> 20 % 5 % 15 %
Critère n° 3 : Performance en matière de protection de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> Sous-critère n° 1 : gestion des déchets issus des commandes Sous-critère n° 2 : modalités de livraison/flotte de véhicules utilisés pour réduire l'impact carbone sur l'environnement 	10 % <ul style="list-style-type: none"> 5 % 5 %

Les critères relatifs à l'attribution du lot n°2 « Mobilier pédagogique classique et sièges » sont :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère n° 1 : Prix des prestations <ul style="list-style-type: none"> Etude du BPU sur la base d'une simulation de commande 	50% <ul style="list-style-type: none"> 50 %
Critère n° 2 : Valeur technique <ul style="list-style-type: none"> Sous-critère n° 1 : Esthétisme et qualité des gammes proposées Sous-critère n° 2 : Garanties spécifiques proposées, durabilité et conformité Sous-critère n° 3 : Qualité des interlocuteurs dédiés, modalités d'organisation et délais de livraison des commandes 	40 % <ul style="list-style-type: none"> 20 % 5 % 15 %
Critère n° 3 : Performance en matière de protection de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> Sous-critère n° 1 : Gestion des déchets issus des commandes Sous-critère n° 2 : Modalités de livraison/flotte de véhicules utilisés pour réduire l'impact carbone sur l'environnement 	10% <ul style="list-style-type: none"> 5 % 5 %